

*Toute la solidarité
d'une mutuelle
en cas de coups dur*

Fonds social SMBTP

01 40 87 20 28

*Parfois, certains aléas de santé peuvent être synonymes de difficultés financières. Pour les moments difficiles, maladie, chômage ou problèmes financiers, nous disposons indépendamment de votre contrat frais de santé, d'un **fonds social** pour vous aider, avec un engagement de confidentialité.*

Notre fonds social peut :

- Intervenir en complément des autres prestations sociales, pour participer au financement de dépenses médicales ou paramédicales,
- proposer une participation à la cotisation versée à la mutuelle en cas de **difficultés matérielles** passagères ou familiales,
- intervenir financièrement en cas d'événements ayant trait à la famille.



Frais médicaux

*Prise en charge pour le traitement d'orthopédie dentofaciale
Intervention de la Mutuelle : paiement d'une partie du traitement*



Acquisition de matériel médical

*Besoin d'aide financière pour une personne handicapée
Intervention de la mutuelle : financement d'un fauteuil*



Services à la personne

*Besoin d'aide financière pour un enfant en perte d'autonomie
Intervention de la mutuelle : financement d'une aide à domicile.*

**Pourquoi affronter
les coups durs
seul ?**



Si vous êtes concerné :

Contactez votre conseiller en agence qui vous remettra le **dossier de demande d'aide** et vous accompagnera dans sa préparation.

Votre dossier sera étudié par une commission composée de **4 membres, administrateurs** de la mutuelle.

Cette commission, qui se réunit au minimum tous les deux mois, décidera si l'aide de la mutuelle peut être accordée et fixera alors son montant.